



**Cession des actifs et passifs de Super de Boer à Jumbo
sur la base d'un prix de 4,82 euros par action
Réduction attendue de près de 400 millions d'euros de l'endettement de Casino**

La société Super de Boer, filiale à 57% de Casino, a annoncé avoir signé dimanche 18 octobre un accord avec la société Jumbo en vue de lui céder 100% de ses actifs et passifs pour un montant d'environ 550 millions d'euros, soit un prix équivalent à 4,82 euros par action. Ce prix valorise la société sur la base de 13,9x EBITDA estimé 2009¹, et conduit à dégager une plus-value brute de l'ordre de 60 millions d'euros pour Casino.

La transaction est soumise à un certain nombre de conditions suspensives usuelles en la matière ainsi qu'à l'approbation, à la majorité simple, de l'assemblée générale extraordinaire de Super de Boer prévue à cet effet d'ici la fin de l'année et au cours de laquelle Casino s'est engagé auprès de Super de Boer et de Jumbo à voter en faveur de l'opération.

A l'issue de la cession de ses actifs et passifs à Jumbo, attendue d'ici la fin de l'année, il est prévu que la société Super de Boer distribue le produit de la cession à ses actionnaires dans le cadre, le cas échéant, d'un processus de liquidation de la société.

Cette transaction permettra de réduire l'endettement de Casino d'environ 400 millions d'euros. Elle constitue ainsi une étape importante du programme de cessions d'actifs d'environ 1 Milliard d'euros d'ici fin 2010, visant à renforcer la flexibilité financière du Groupe.

A Saint-Etienne, le 19 octobre 2009

Direction de la Communication Financière	
<u>Nadine COULM</u>	<u>Aline NGUYEN</u>
ncoulm@groupe-casino.fr	anguyen@groupe-casino.fr
+33 (0)1 53 65 64 17	+33 (0)1 53 65 64 85

¹ Sur la base du consensus des brokers de Super de Boer